



FOCUS SUR LES 6^{ème} TROPHÉES BÂTIMENT SANTÉ : ENCORE 15 JOURS POUR Y PARTICIPER !

C'est l'incontournable concours qui démontre, à chaque édition, que la santé se construit avec le bâtiment. Focus sur l'édition 2019 des Trophées Bâtiment Santé.



Trop souvent perçue comme une contrainte, la santé est à la fois moteur d'innovations dans la construction et un levier économique et de notoriété pour ceux qui s'en emparent.

Tous les deux ans, les Trophées sont l'un des moments forts du colloque Défis Bâtiment Santé. « Nous avons voulu les lancer pour encourager et promouvoir toutes les actions qui mettent la santé au cœur de démarches, d'actions, d'innovations dans l'acte de bâtir » explique le Docteur Suzanne Déoux, présidente de Bâtiment Santé Plus et fondatrice du colloque. « La santé n'est plus une option dont la prise en compte viendrait après les

performances énergétiques ou environnementales des bâtiments. C'est devenu un atout primordial et éthique, car on construit pour l'Homme! »

Ainsi, les Trophées permettent de valoriser à la fois les actions de sensibilisation du grand public, les réalisations ou les rénovations de bâtiments en pointe d'un point de vue sanitaire, les produits innovants ayant un impact bénéfique pour la santé ainsi que les nouvelles techniques ou technologies permettant d'évaluer et d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

Grâce notamment aux Trophées, la santé suscite d'année en année de nouveaux axes de recherche et de développement de l'industrie de la construction.

Enfin, les Trophées offrent à ceux qui y concourent une visibilité accrue sur le marché de la construction. Pour les lauréats, c'est aussi l'assurance d'être promus auprès des médias et de l'ensemble des partenaires et relais des Défis Bâtiment Santé.

LES TROPHÉES : GUIDE PRATIQUE

CATÉGORIES



AGENDA

- Date limite de dépôt des candidatures : 29 mars
- Réunion du jury (1) : 23 mai
- Annonce des lauréats : 4 juin lors d'une conférence de presse.
- Présentation et remise des Trophées lors du colloque : 4 juillet.

Pour faire connaître leurs innovations, les candidats peuvent déposer une candidature en ligne : www.defisbatimentsanté.fr
(1) Le jury est composé de représentants de : ADEME, LASIE, MEDIECO, CEREMA, CNOA, CNB, CETIAT, ATMO France, AIMCC, OQAI/CSTB, POUGET Consultants, AQC, FCBA et AFE.





















































